

Rapport de la Commission ad hoc

Chargée d'examiner la

Réponse au postulat "Pour un accès piéton à l'ouest de la commune" (municipale responsable : Mme Nadège Longchamp)

La commission s'est constituée comme suit :

Le président :	Aydin Durmaz
La rapportrice :	Yolanda Müller Chabloz
Les membres :	Fernand Henny
	Solomandimby Marguerat
	Alain Chabloz
	Nicolas Dupuis
	Michel Passera

Préambule

La commission s'est réunie le lundi 13 novembre 2023, en présence la Madame Nadège Longchamps, Municipale responsable du dossier, et Madame Lourdes Matas Montejo, cheffe du service des infrastructures et de la mobilité. La Commission les remercie pour leur disponibilité ainsi que pour la qualité des réponses et explications données en séance.

Présentation

Ce rapport répond au postulat déposé le 23 août 2020 par Madame Yolanda Müller Chabloz intitulé « Pour un accès piéton à l'ouest de la Commune », qui demandait l'étude de passages piétons supplémentaires sur la route de la Blécherette afin de faciliter l'accès aux zones situées à l'ouest de celle-ci.

Dans son rapport, la Municipalité a axé sa réflexion autour des aménagements qui devront être faits dans le cadre du prolongement de la ligne de bus tL 21. En effet, l'utilisation des arrêts de bus engendra des traversées de piétons qui devraient être supérieures à 100 personnes par jour, ce qui justifie la réalisation de traversées piétonnes. Elle propose de réaliser trois nouveaux passages piétons, au Nord du débouché de la route de la Lanterne (détails à consulter dans le rapport). L'objectif de la Municipalité et de soumettre un préavis en 2024 pour les deux passages situés le plus au Nord (Tessin-Corjon et Croix). Le passage en regard du futur collège de Champs d'Aullie nécessite encore des réflexions additionnelles, dans le cadre de l'étude plus large de l'accessibilité du site du collège, avec un horizon de réalisation vers 2027 au plus tard.

Discussion

Les questions de la commission ont porté sur la coordination des travaux avec le projet de dédoublement de la sortie autoroutière de la Blécherette. Selon la Municipalité, en absence de date connue pour le commencement de ces travaux, il faut aller de l'avant.

S'il y a consensus au sein de la commission que des passages piétons manquent sur cette route, la commission s'est interrogée sur l'absence de passages plus au Sud que Champ d'Aullie. Pour les nombreux habitants des quartiers situés au Sud de l'autoroute, la traversée vers l'ouest reste très problématique. La Municipalité a répété que sa réflexion s'est concentrée sur la ligne 21, et qu'il était exclu que celle-ci passe par le pont de l'autoroute, au vu de la congestion de trafic existant sur ce tronçon.

Une commissaire a regretté que le projet d'opportunité ne tienne pas compte des la vision directrice de l'Espace Blécherette, qui prévoit également une traversée piétonne en regard du chemin du Châtelard¹. On peut également mentionner dans ce cadre le projet de la ville de Lausanne à La Villa Pré-du-Châtelard, « destinée à l'accueil du public avec un magasin à la ferme accessible à pied depuis les quartiers environnants et le développement de l'accueil des enfants »². De fait, la fréquentation n'est pas le seul critère justifiant la réalisation de passages piétons, et que la mise en œuvre d'un passage piéton pour une fréquentation moindre est envisageable par exemple dans le cadre de traversées faisant partie intégrante d'un réseau de chemins piétonniers, ce qui est le cas pour le chemin du Châtelard, auquel il n'est pas possible d'accéder actuellement.

La commission a également encouragé la Municipalité et considérer les traversées cyclistes de la route de la Blécherette, notamment au passage Corjons – la Croix qui est un itinéraire apprécié. Faciliter la traversée des vélos à cet endroit, par exemple à côté du passage piéton, encouragerait également les enfants à se rendre au collège du Mottier à vélo. Relevons que la route de la Blécherette fait partie du réseau structurant de la stratégie vélo cantonale et qu'à horizon 2035 il est prévu que la mobilité cycliste soit également incluse sur ce tronçon.³

La commission a également discuté des meilleurs accès pour le futur collège de Champs d'Aullie, se demandant s'il n'était pas mieux de diriger les élèves vers la route de la Lanterne, nettement moins fréquentée, plutôt que la route de la Blécherette. Enfin, les discussions ont porté sur le risque de report du trafic vers les petites routes du réseau communal avec l'arrivée du bus.

Conclusion

La commission remercie la Municipalité pour sa réponse à ce postulat. Elle salue l'avancée des réflexions sur les traversées piétonnes à prévoir dans le cadre de l'arrivée du bus tL 21, et se réjouit du préavis annoncé en 2024. Elle regrette que la réflexion concernant les traversées piétonnes au sud de l'autoroute

¹ Etude Espace Blécherette, mandat du Schéma Directeur du Nord Lausannois, mars 2022, https://www.sdn.ch/assets/files/221204-1_web.pdf, consulté le 17.11.2023

² Site internet de la Ville de Lausanne: <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/agriculture-urbaine/domaines-agricoles/rehabilitation-des-fermes-blecherette-chatelard.html>, accédé le 17.11.2023

³ Stratégie cantonale de promotion du vélo à horizon 2035, Etat de Vaud. https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2021_novembre_actus/Strat%C3%A9gie_v%C3%A9lo_2035_brochure.pdf

n'ait pas été intégré à la réflexion à ce stade. Néanmoins, la réponse au postulat est acceptée à l'unanimité des membres.

Le Mont-sur-Lausanne, le 17 novembre 2023

	Prénom et nom	Signature
Le président :	Aydin Durmaz	
La rapportrice :	Yolanda Müller Chabloz	